



Fédération de Seine et Marne
264 rue de la Justice BP 10.118 - 77004 Melun Cedex
Tél : 01.64.79.75.10 - Fax : 01.64.79.75.15
mail : pcf.fede77@free.fr

INFO FEDE Seine et Marne

29 Mars 2016

LE DOSSIER DU MOIS : LOI EL KHOMRI, POURQUOI IL FAUT DIRE NON

“Nouveau départ”... même terminus

Manuel Valls a présenté le 14 mars aux organisations syndicales, patronales et de jeunesse, ce qu'il appelle un “nouveau départ” de la loi travail. Ce nouveau départ aboutit au même terminus .

Sous couvert de simplification et de «flexisécurité», la philosophie de la réforme ElKhomri, régressive, se résume à un objectif simple : précariser le statut des salariés au nom des intérêts du patronat. Quant à la justification selon laquelle cette réforme permettra de créer des emplois, il s'agit tout simplement d'une imposture.

À travers les mobilisations, c'est la société française, sa jeunesse qui refuse un avenir de précarité, ses salariés, ses privés d'emploi et ses retraités, etc., qui expriment leur opposition à la politique gouvernementale et à ce texte qui, malgré les coups de ponçage du gouvernement sous la pression populaire, conserve sa logique de régression sociale. Les fortes mobilisations ont contraint le gouvernement

à réécrire quelques articles ou à faire quelques effets d'annonce. C'est un des résultats positifs à mettre au crédit de toutes les femmes et hommes qui se mobilisent pour s'opposer à ce texte et pour en exiger un autre. C'est aussi un encouragement pour élargir la riposte. En effet, toutes les mesures annoncées restent dérogeables selon les entreprises, le barème des indemnités prud'homales n'est pas supprimé contrairement à l'exigence de tous les syndicats, devenant seulement «indicatif», et la garantie jeune, faute de moyens budgétaires pour y répondre réellement, reste un effet d'annonce



sans assurance d'application, alors que les missions locales connaissent des difficultés accrues, comme l'ensemble des acteurs locaux de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes .

Incroyable acharnement

Le gouvernement fait montre d'un incroyable acharnement contre les salariés, leurs syndicats et le monde du travail. La mobilisation doit donc se poursuivre, notamment le 31 mars (voir ci-contre), pour exiger le retrait du texte et reprendre les négociations sur de nouvelles bases, pour un code du travail répondant aux besoins réels d'une sécurisation des parcours professionnels, s'attaquant réellement au cancer du chômage. Le Parti communiste, ses militant-e-s, élu-e-s et parlementaires, sont entièrement mobilisé-e-s pour contribuer à ce que la mobilisation se renforce encore jusqu'à ce que cet objectif soit atteint. Il invite à ce que partout dans le pays des initiatives de rencontres, de débats, puissent se tenir pour décrypter la réalité de ce projet de loi, élaborer des propositions

AGENDA

- Edito

“Nouveau départ”

- Manifestation à Paris

Jeudi 31 mars à 14h “Non à la destruction du droit du travail”

- Lundis de Gauche au CN

Lundi 4 avril à 18h30

- 3 Débats citoyens “décryptage loi El Khomri”

Mercredi 6 avril à 19h au CMAL Louis Aragon rue Aristide Briand à Nangis

- **Vendredi 8 avril à 20h** à Champs/Marne, salle Jean Jaurès

- **Vendredi 15 avril à 20h** à Roissy, salle Les Airelles centre social

- Rencontres au CN

Vendredi 8 avril (Toute la journée) Quartiers populaires, classes populaires. Mais que fera la gauche ?

- Conseil départemental

Jeudi 14 avril à 18h30 à la Fédé

Le gouvernement fait preuve d'un incroyable acharnement contre les salariés et leurs organisations.

.../...

alternatives et renforcer la mobilisation. La journée du 9 mars dernier a été un moment important sur le chemin du retrait, comme celle du 17 mars, **comme devra l'être celle du 31 mars.**



① Licenciements économique : objectif maintenu !

- Malgré toutes les rumeurs sur le sujet, le gouvernement a choisi de ne pas reculer. Les critères du licenciement économique seraient bien assouplis avec cette nouvelle mouture du projet. Une baisse de commandes, du chiffre d'affaires ou des pertes d'exploitation pourraient justifier un tel licenciement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- Et, pour une entreprise appartenant à un groupe, le périmètre d'appréciation des difficultés économiques serait limité au secteur d'activité du groupe en France, la bonne santé au niveau mondial ne serait pas prise en compte.
- Le gouvernement annonce que des «garanties seront prévues par la loi pour prévenir et sanctionner la création artificielle de difficultés économiques». Mais comment prétendre sanctionner les pratiques que le projet de loi encourage ?

② La flexibilité reste le maître-mot :

- La modulation du temps de travail par accord d'entreprise ou de branche est aujourd'hui possible sur une année. Les salariés sont aux 35 heures, non par semaine mais en moyenne sur l'année.
- Le texte prévoit d'élargir cette possibilité jusqu'à trois années, ce qui reporte l'éventuel paiement d'heures supplémentaires à la fin de cette période de référence et constitue un facteur de fatigue important avec les variations de durées du travail.
- La nouvelle mouture encadre un peu cette possibilité en rendant nécessaire un accord de branche pour étendre la modulation au-delà de l'année. Mais elle laisse inchangée la possibilité pour l'employeur de décider unilatéralement une modulation du temps de travail sur quatre mois, contre un mois aujourd'hui. La flexibilité reste le maître-mot :

③ Heures supplémentaires : le verrou de la branche saute

- Le gouvernement renonce à l'augmentation du temps de travail des apprentis mineurs à 10 heures par jour et 40 heures par semaines, au

31 mars la casse sociale : stop !

Sept organisations syndicales (CGT, FO, FSU, Union Syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) appellent ensemble à une journée de grève et de manifestation le 31 mars pour «obtenir le retrait du projet de loi de réforme du Code du travail, et pour l'obtention de nouveaux droits, synonymes de progrès social, pour gagner aussi une autre répartition des richesses dans une société solidaire».

fractionnement du repos quotidien en cas de forfait en jours et dit ne pas toucher aux durées quotidienne et hebdomadaire de travail, ni aux systèmes d'astreintes.

- Il pourrait toutefois jouer sur les mots et toucher, par exemple, aux moyennes de durée du travail sur plusieurs semaines. Mais surtout, il ne retire pas le grand changement en matière de temps de travail, introduit par l'avant-projet de loi, à savoir la liberté pour un accord d'entreprise de fixer le niveau de majoration des heures supplémentaires, avec un plancher de 10% sans tenir compte de l'accord de branche. Le verrou de l'accord de branche saute bel et bien.

④ Des accords pour travailler plus... en gagnant moins

- Les accords compétitivité emploi, imaginés par Nicolas Sarkozy et devenus «accords de maintien de l'emploi» dans la loi inspirée de l'ANI en 2013, seraient consacrés et leur nocivité étendue avec le projet de loi travail.
- N'importe quel accord d'entreprise prétendant préserver ou développer l'emploi s'imposerait aux contrats de travail dont il pourrait modifier la durée de travail (à la hausse) et le salaire horaire (à la baisse).
- La rémunération mensuelle serait garantie, mais c'est un décret qui définirait les contours de cette garantie. Les salariés refusant l'application de l'accord seraient licenciés sans pouvoir contester le motif et ne bénéficieraient pas d'un plan de sauvegarde de l'emploi, même s'ils sont plus de neuf dans la chairette.

⑤ Le référendum contre les syndicats mis en place par étapes

- Le gouvernement choisit la méthode des petits pas. Dans sa nouvelle mouture, il cantonne aux accords portant sur le temps de travail l'introduction du référendum pour neutraliser l'opposition de syndicats majoritaires, en attendant la généralisation du système.
- Aujourd'hui, un accord est valable s'il est signé par des syndicats représentant au moins 30% des salariés, mais des syndicats recueillant plus de 50% des voix peuvent faire jouer leur droit d'opposition.
- Avec le nouveau système, des syndicats à plus de 30% pourront organiser un référendum pour rendre l'accord valable, malgré l'opposition de syndicats majoritaires. Sous prétexte de démocratie, on casse le rempart que peuvent constituer les syndicats face au chantage à l'emploi utilisé par les employeurs pour obtenir des reculs sociaux.



Réaction du Mouvement des jeunes communistes
Diluer le poison ne le rend pas comestible



[...] Bien loin de satisfaire les revendications des plus de 500 000 personnes qui ont manifesté le 9 mars, les annonces [du gouvernement] ne modifient en rien la logique qui est combattue

[...] Face à cette mobilisation qui s'annonce historique, le gouvernement a fait le choix d'apporter des modifications en marge de son projet. Ainsi il a reculé sur quelques points et en a ajouté quelques autres. [...] Le fait que le gouvernement ait procédé à ces modifications nous montre deux choses. D'une part, c'est la preuve que la mobilisation des jeunes et des salariés fait peur et peut payer. D'autre part, le projet de loi n'a été qu'édulcoré mais la logique de ce texte reste la même, rien n'est remis en cause sur le fond : l'accord d'entreprise prime sur la loi. Autrement dit, les patrons pourront déroger à leur guise au code du travail. Les droits des salariés en matière de temps de travail, de rémunération et de licenciements seraient donc distribués à la carte en fonction des entreprises.

[...] Sans surprise, ces annonces ne sont donc que du bricolage ! La loi travail, c'est toujours travailler plus, gagner moins et être viré plus facilement, c'est la précarité à vie ! Bien entendu les amis du gouvernement, du MEDEF aux organisations «réformistes», sont satisfaits. Pour nous, jeunes communistes, le mot d'ordre reste le même : le retrait de ce projet de loi et qu'on entende enfin les propositions que l'ensemble des organisations de jeunesse réunies contre ce projet mettent sur la table.

Nous serons donc dans la rue [...] le 31 mars aux côtés des salariés, pour exiger avec tous les jeunes le retrait du projet de loi et imposer nos solutions.

1) Transport

La mesure discriminatoire portée par Valérie Pécresse et votée le 17 février par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France doit être annulée pour non-conformité à la loi !

Les 110 000 bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat utilisateurs de la carte solidarité transport (donnant droit à une réduction de 50%) doivent retrouver leurs droits.

Avec Pierre Garzon, vice-président du Conseil Départemental du Val-de-Marne et Fabien Guillaud-Bataille, conseiller régional, nous (les administrateurs communistes-FDG du STIF) avons interpellé le Premier Ministre par courrier. L'Etat doit affirmer le caractère illégal de la mesure votée par le Syndicat des Transports Publics d'Ile-de-France le 17 février dernier sous la présidence de Valérie Pécresse. Cette mesure discriminatoire est non-conforme à la loi SRU.

2) Les 100 jours de Valérie Pécresse

COMMUNIQUE DE PRESSE

Valérie Pécresse préside la Région depuis 100 jours et son bilan est déjà lourd pour les Franciliens-ne-s.

Depuis 100 jours, elle a fait de la sécurité l'alpha et l'oméga de l'ensemble de ses politiques publiques.

Depuis 100 jours, elle a écrit un développement économique régional sous la dictée de Medef et des pouvoirs financiers.

Depuis 100 jours, elle a réfléchi l'emploi des jeunes en dépit du bon sens...

Depuis 100 jours, elle a brisé le principe de solidarité entre les territoires et les habitants dans notre Région en supprimant la tarification sociale pour les sans-papiers dans les transports, en s'asseyant sur les fondements du logement social pour tous et

partout.

Et pourtant, depuis 100 jours, notre Région est restée la plus riche d'Europe tout en cessant de s'occuper des Francilien-e-s les plus démunis-e-s. La concurrence des territoires régente désormais l'aménagement du territoire ce qui accentuera gravement les inégalités déjà à l'œuvre en Ile-de-France.

En définitive, depuis 100 jours, la logique du plus fort l'emporte. L'intérêt général est mis sous le tapis des intérêts particuliers, des clientèles. Les orientations budgétaires de Valérie Pécresse mettent en musique des politiques au profit des plus riches et au détriment du plus grand nombre. En somme, la droite régionale rompt avec l'idée que la Région est une collectivité publique qui doit rendre service au public c'est-à-dire à tous les Franciliens.

Depuis 100 jours, le groupe Front de Gauche est une opposition déterminée aux politiques de régression et le restera jusqu'à la fin du mandat.

3) Sauvons le Centre Hubertine Auclert et l'Observatoire régional des violences faites aux femmes !

Pour le budget de 2016 voté en avril, Valérie Pécresse à la volonté de réduire de 30% le budget du centre Hubertine Auclert, centre de ressources pour l'égalité femmes-hommes en Ile-de-France. On est bien au delà des 10% de diminution annoncés pour les organismes associés de la Région.

Immédiatement, cette réduction drastique met en danger le centre. C'est incompréhensible. Depuis 2009, il est pourtant devenu un partenaire incontournable pour la défense des droits des femmes. C'est d'autant plus incompréhensible que l'observatoire des violences faites aux femmes qui lui est rattaché est lui aussi mis en danger.

Comment comprendre une telle décision alors que Valérie Pécresse va faire voter à la fin de la semaine une délibération pour doubler les logements régionaux réservés aux femmes victimes de violence ? Doit-on y lire une pression de la part des élus de la majorité proche de la Manif pour tous ?

Il est impossible pour la Région de nier le rôle de référence du centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes alors qu'il est reconnu par de nombreuses collectivités (conseils départementaux, villes, EPCI) mais aussi par l'ONU -Femmes ou encore par des organisations associatives et syndicales.

La diversité de ses actions, la qualité de ses enquêtes menées, l'expertise dont il est garant, sa capacité à fédérer différents acteurs et actrices ne sont plus à prouver.

C'est un organisme dont le rôle est indispensable à notre Région. Diminuer d'un tiers le budget du Centre Hubertine Auclert reviendrait à détruire une structure sans tenir compte de la réalité des violences subies par les femmes et des attaques nombreuses contre l'égalité femmes hommes.

Une telle décision serait vécue, à juste titre, comme une véritable régression alors que Valérie Pécresse en nommant une déléguée spéciale à l'égalité femmes hommes affiche une volonté de dépasser les clivages politiques pour faire avancer la question.

Le groupe Front de Gauche de la région Île-de-France refuse que le Centre Hubertine Auclert subisse une telle réduction budgétaire et fasse les frais de la politique d'austérité voulue par la droite régionale.

Nous alertons l'ensemble des actrices et acteurs à se mobiliser au plus vite pour que Valérie Pécresse revienne sur sa décision afin que le Centre dispose à nouveau des moyens financiers et humains nécessaires pour mener à bien les missions qui lui ont été confiées.

Département



Pour le maintien de la gratuité des transports scolaires en Seine-et-Marne par BERNARD CORNEILLE MARIANNE MARGATÉ.

La pétition qui demande au Conseil départemental le maintien de la gratuité des transports scolaires en

Seine-et-Marne rencontre un grand succès.

Plus de 2945 signataires en moins d'une semaine après son lancement. Rejoignez-les et faites partager massivement cette pétition pour faire comprendre qu'au mois de septembre, au moment de la rentrée, scolaire et associative, payer très cher une carte pour les transports scolaires serait un coup brutal et douloureux pour de nombreuses familles.



Révolution numérique - On leur fait un dessin ? Ep. 29

LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

INFORMATIONS dates à retenir

tracts à la carte

LE COMBAT ANTI-RACISTE UN DEFI A RELEVÉ !

Le 21 mars 1968, le défilé de la manifestation...
 Le 21 mars 1968, le défilé de la manifestation...
 Le 21 mars 1968, le défilé de la manifestation...

➤ Accusation du 21 mars, journée internationale de lutte contre le Parti communiste...
 ➤ Menier le combat antiraciste...
 PCF FRONT DE GAUCHE

Loi travail: une régression historique

➤ Article par article, notre décryptage, nos commentaires...
 ➤ 4,20€
 COMMANDER

zéro chômage CAMPAGNE POUR L'EMPLOI pour une société du partage

➤ 4,20€
 COMMANDER

Loi travail: une régression historique

➤ Article par article, notre décryptage, nos commentaires...
 ➤ 4,20€
 COMMANDER

Disponible à la fédération à partir de mardi 29 mars au prix de 4,20€

NOUVEAU DEPART/ MEME TERMINUS RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

➤ Manuel Valls a présenté aux organisations syndicales...
 ➤ Ce nouveau départ a abouti au même terminus...
 PCF FRONT DE GAUCHE

Manuel Valls a présenté aux organisations syndicales, patronales et de jeunesse, ce qu'il appelle le « nouveau départ » de la loi travail.

➤ Manuel Valls a présenté aux organisations syndicales, patronales et de jeunesse, ce qu'il appelle le « nouveau départ » de la loi travail...
 ➤ Ce nouveau départ a abouti au même terminus...
 PCF FRONT DE GAUCHE

Lundi 4 avril de 18h30 à 20h30 au Conseil National

➤ Lundi 4 avril de 18h30 à 20h30 au Conseil National...
 ➤ Lundi 4 avril de 18h30 à 20h30 au Conseil National...

LES LUNDIS DE GAUCHE PORTE-OUVERTE POUR 2017

➤ LES LUNDIS DE GAUCHE...
 ➤ LES LUNDIS DE GAUCHE...

LES RENCONTRES NIEMEYER

➤ Quartiers populaires, classes populaires, Mais que fera la gauche ?
 ➤ Vend. 8 avril 2016 8h30 - 20h00
 Siège du PCF - Espace Oscar Niemeyer 2, place du Colonel-Fabien 75019 Paris - M° Colonel-Fabien

RETRAIT DE LA LOI EL-KHOMRI ON VAUT MEUX QUE CA !

➤ Sous la pression populaire, le gouvernement a réécrit quelques articles de la loi travail...
 ➤ Car ce n'est pas le « coût du travail trop élevé » qui affaiblit l'économie...
 ➤ Amplifier la mobilisation pour le retrait de la loi...
 JEUDI 31 MARS MANIFESTONS !
 PCF FRONT DE GAUCHE

ATTENTION DÉFENDRE VOTRE EMPLOI PEUT VOUS RAPPORTER 9 MOIS FERME COMME LES GOODYEAR

➤ ATTENTION DÉFENDRE VOTRE EMPLOI PEUT VOUS RAPPORTER 9 MOIS FERME...
 ➤ ATTENTION DÉFENDRE VOTRE EMPLOI PEUT VOUS RAPPORTER 9 MOIS FERME...

sur le site www.pcf.fr/lundisdegauche

➤ On peut aussi revoir les vidéos des précédents lundis

LE CODE DU TRAVAIL PROTÈGE LES SALARIÉS LE GOUVERNEMENT PROTÈGE LES PATRONS

➤ LE CODE DU TRAVAIL PROTÈGE LES SALARIÉS...
 ➤ LE CODE DU TRAVAIL PROTÈGE LES SALARIÉS...

LE CODE DU TRAVAIL PROTÈGE LES SALARIÉS LE GOUVERNEMENT PROTÈGE LES PATRONS

➤ LE CODE DU TRAVAIL PROTÈGE LES SALARIÉS...
 ➤ LE CODE DU TRAVAIL PROTÈGE LES SALARIÉS...

3 Débats citoyens "décryptage loi El Khomri"

LE TRAVAIL, PARLONS EN !

➤ Mercredi 6 avril à 19h au CMA Louis Aragon, rue Armand Briand, 77870 Nanterre
 ➤ Mercredi 6 avril à 19h au CMA Louis Aragon, rue Armand Briand, 77870 Nanterre...
 ➤ Mercredi 6 avril à 19h au CMA Louis Aragon, rue Armand Briand, 77870 Nanterre...

NOUVEAU DEPART/ MEME TERMINUS RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL

➤ Manuel Valls a présenté aux organisations syndicales, patronales et de jeunesse, ce qu'il appelle le « nouveau départ » de la loi El Khomri...
 ➤ Ce nouveau départ a abouti au même terminus...
 PCF FRONT DE GAUCHE

Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations

➤ Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations...
 ➤ Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations...

Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations

➤ Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations...
 ➤ Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations...

Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations

➤ Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations...
 ➤ Le 31 mars Journée nationale d'actions et de manifestations...

LOI TRAVAIL, PARLONS EN !

➤ Vendredi 8 avril à 20h
 ➤ Vendredi 8 avril à 20h...
 ➤ Vendredi 8 avril à 20h...

LOI TRAVAIL, PARLONS EN !

➤ Vendredi 15 avril à 19h
 ➤ Vendredi 15 avril à 19h...
 ➤ Vendredi 15 avril à 19h...

BOUCHERIE GATTAZ

➤ BOUCHERIE GATTAZ...
 ➤ BOUCHERIE GATTAZ...

BOUCHERIE GATTAZ

➤ BOUCHERIE GATTAZ...
 ➤ BOUCHERIE GATTAZ...